

# L'Union européenne passionne-t-elle encore?

Catherine Flaesch-Mougin

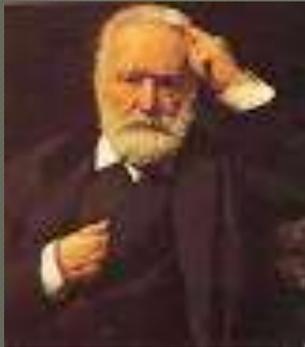
Tréguier, le 10 mars 2016

- ◉ L'Union des Etats européens, une idée ancienne, parfois une passion, au service de la paix
- ◉ L'Union européenne, une idée concrétisée après la seconde guerre mondiale : entre passion et raison
- ◉ L'Union européenne aujourd'hui, un projet politique en débats et en crise : entre passions destructrices et tiédeur des passions salvatrices

# I - L'Europe rêvée



Sully



V. Hugo



Abbé de Saint  
Pierre



H. de Saint  
Simon

# Passion pour une idée

---

Je n'ai qu'une passion celle de pacifier l'Europe, qu'une idée celle de réorganiser la société européenne

Saint Simon (1814)

# Des projets nombreux d'union européenne

---

- ◉ Des projets anciens voire très anciens (XIV<sup>ème</sup> siècle)
- ◉ Des projets émanant d'historiens, d'hommes politiques, de philosophes, d'écrivains ...
- ◉ Des projets ayant comme point commun la recherche de la paix
- ◉ Des projets d'une grande modernité (utopistes, visionnaires)
- ◉ Des projets n'ayant pu se concrétiser avant la seconde partie du XX<sup>ème</sup> siècle

« Le grand dessein » (1638 )  
une confédération européenne fondée sur  
un redécoupage géopolitique de l'Europe



# Abbé de Saint Pierre

## Projet pour rendre la paix perpétuelle (1713)

---



- Un Sénat composé de représentants des Etats et doté de pouvoirs importants
- Des mécanismes préventifs et répressifs de maintien de la paix

« Vous avez oublié un article essentiel, celui d'envoyer des missionnaires pour toucher le cœur des princes et leur persuader d'entrer dans vos vues » ( Cardinal de Fleury)

# Henri de Saint Simon

"De la réorganisation de la société européenne ou de la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique en conservant à chacun son indépendance nationale" (1814)



- Il propose un Parlement européen : "L'Europe aurait la meilleure organisation possible si toutes les nations qu'elle renferme, étant gouvernées chacune par un parlement, reconnaissaient la suprématie d'un parlement général placé au-dessus de tous les gouvernements nationaux et investi du pouvoir de juger leurs différends »
- Il place le problème de l'unification européenne sur le terrain de la recherche des intérêts communs
- Il accorde une grande importance à l'économie



# Victor HUGO

---

(1849)

"Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne absolument comme la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, toutes nos provinces, se sont fondues dans la France "

Un jour viendra où il n'y aura plus d'autres champs de bataille que les marchés s'ouvrant au commerce et les esprits s'ouvrant aux idées.

---

Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand Sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la Diète est à l'Allemagne, ce que l'Assemblée législative est à la France !

Un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées comme on y montre aujourd'hui un instrument de torture, en s'étonnant que cela ait pu être !

Un jour viendra où l'on verra ces deux groupes immenses, les Etats-Unis d'Amérique, les **Etats-Unis d'Europe** placés en face l'un de l'autre, se tendant la main par-dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs arts, leurs génies, défrichant le globe, colonisant les déserts, améliorant la création sous le regard du Créateur, et combinant ensemble, pour en tirer le bien-être de tous, ces deux forces infinies, la fraternité des hommes et la puissance de Dieu !

# R de Coudenhove-Kalergi et A. Briand

---



# Première initiative diplomatique : Discours d'A. Briand devant la SDN

---

## 5 septembre 1929

« Je pense qu'entre des peuples qui sont géographiquement groupés, comme les peuples d'Europe, il doit exister une sorte de lien fédéral. Ces peuples doivent avoir à tout instant la possibilité d'entrer en contact, de discuter de leurs intérêts communs, de prendre des résolutions communes. Ils doivent, en un mot, établir entre eux un lien de solidarité qui leur permette de faire face, au moment voulu, à des circonstances graves si elles venaient à naître.

C'est ce lien, messieurs, que je voudrais m'efforcer de créer. Évidemment, l'association agira surtout dans le domaine économique : c'est la nécessité la plus pressante. Je crois qu'on peut en ce domaine, obtenir des succès. Mais je suis sûr aussi qu'au point de vue politique ou au point de vue social, le lien fédéral, sans toucher à la souveraineté d'aucune des nations qui pourraient faire partie d'une telle association, peut être bienfaisant ».

## II - La construction de l'Union européenne : entre passion et raison

---

« Nous observons avec respect et admiration la grandeur de la conception, **l'envol de l'idée et la passion raisonnée** avec lesquels on s'est mis à l'oeuvre afin de poser en une seule fois et immédiatement le si grand problème de l'unité de l'Europe » (Adenauer, 1951)

## Discours de K. Adenauer devant le Conseil de l'Europe (Strasbourg, 10 décembre 1951)

---

« Les choses en sont arrivées au point où les peuples exigent de nous, avec impatience, des résultats concrets. Ne devons-nous pas nous demander maintenant si nous avons réellement fait tout ce qui est en notre pouvoir, si nous avons réellement pensé, en première ligne, à l'ensemble, à nos intérêts européens communs, si nous avons réellement fait passer au second plan nos intérêts particuliers, comme l'exige l'esprit d'une véritable communauté? Nous devons nous poser sans cesse ces questions. Nous devons, avant tout, avoir conscience que la faveur de l'instant historique ne reviendra plus »

# Une concrétisation de l'idée européenne résultante de la guerre

- Durant la guerre, nombreuses réflexions sur l'organisation future de l'Europe : Manifeste pour une Europe libre; Manifeste de la résistance européenne opposés au nouvel ordre européen de conception nazie de Hitler
- Le congrès de La Haye (1948) regroupe les mouvements fédéralistes avec 800 délégués : hommes politiques (parlementaires et ministres), dirigeants patronaux et syndicaux, journalistes, intellectuels .... issus de 17 pays d'Europe occidentale et de sensibilités politiques différentes
- Quelques noms dont les pères fondateurs de l'Europe : K. Adenauer, A. de Gasperi, J. Monnet, P-H Spaak
- Mais aussi A. Spinelli, L. Blum, W. Hallstein, H. Brugmans, Richard de Coudenhove-Kalergi, W. Churchill, F. Mitterrand...

# Message aux européens

10 mai 1948

---

- 1) Nous voulons une Europe unie, rendue dans toute son étendue à la libre circulation des hommes, des idées et des biens.
- 2) Nous voulons une Charte des Droits de l'Homme, garantissant les libertés de pensée, de réunion et d'expansion, ainsi que le libre exercice d'une opposition politique.
- 3) Nous voulons une Cour de Justice capable d'appliquer les sanctions nécessaires pour que soit respectée la Charte.
- 4) Nous voulons une Assemblée Européenne, où soient représentées les forces vives de toutes nos nations.
- 5) Et nous prenons de bonne foi l'engagement d'appuyer de tous nos efforts (...), les hommes et les gouvernements qui travaillent à cette oeuvre de salut public, suprême chance de la paix et gage d'un grand avenir pour cette génération et celles qui la suivront.

# La création du Conseil de l'Europe (1949)

---

- Organisation internationale à compétence générale qui vise à faire coopérer les Etats membres dans des domaines très variés (sauf militaire)
- C'est la première organisation internationale à prévoir dans ses organes une assemblée parlementaire
- Elle est à l'origine de multiples conventions mais la plus connue et la plus importante est la convention européenne des droits de l'homme (1950) qui énonce et garantit le respect des droits fondamentaux (Cour).
- Le Conseil de l'Europe incarne les valeurs européennes (prééminence du droit, droits de l'homme, démocratie)

# Le lancement de l'expérience communautaire

---

- Dès le Congrès de La Haye, étaient apparus des clivages entre unionistes (coopération entre Etats) et fédéralistes partisans d'une organisation dotée de pouvoirs importants qui pourrait, à terme, déboucher sur une fédération (Etats-Unis d'Europe) et seule à même pour eux de garantir la paix.
- Déclaration Schuman du 9 mai 1950 (texte inspiré et rédigé par Jean Monnet)
- Coup d'envoi de la CECA (1951) puis création de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté EURATOM (1957)

# Déclaration Schuman (9 mai 1950)

---

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent (....). L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne (....)

La mise en commun des productions de charbon et d'acier (...) changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes (....)

Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix (...)

# De la CECA à 6 Etats membres à l'Union européenne à 28

---

- L'expérience communautaire lancée en 1951 avec la CECA est circonscrite à deux produits (charbon-acier) v progressivement Elle s'étend puis s'approfondit sur le plan économique
- Elle intègre ensuite des dimensions politiques
- Aux 6 Etats fondateurs, vont progressivement s'ajouter de nouveaux Etats membres par vagues successives d'élargissement

## CONSTRUCTION EUROPÉENNE LES ÉTAPES :

1957

1973

1981

1986

1995

2004

2007

2013



# La création de la Communauté économique européenne

---

## Traité de Rome (1957)

- « Marché commun général » : libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux
- Politiques communes (agricole, concurrence, transports, commerciale)
- Des institutions : Commission, Conseil, Assemblée, Cour de Justice
- Des modalités de vote prévoyant progressivement le passage de l'unanimité à la majorité qualifiée dans certains secteurs (à l'origine de la crise de la chaise vide ouverte par la France, 1965)

Dimension purement économique (échec de la CED et de la Communauté politique) mais avec perspective toujours affichée de créer à terme « une union sans cesse plus étroite entre les peuples » (préambule)

# Jacques Delors, père de l'Acte unique européen

---

- Titre de « citoyen d'honneur de l'Europe » (26 juin 2015)
- Il incarne l'engagement européen par son action et sa réflexion
- Président de la Commission européenne de 1985 à 1995 ; père « de l'Acte Unique Européen » et plus tard de l'Union monétaire
- Il prône une vision de l'Europe : « la concurrence qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit »
- Il s'appuie sur une méthode : pragmatisme (« exploration du champ des possibles ») et art du compromis (« accoucheur de compromis »)

# L'Acte unique européen (1986)

---

- Achèvement du marché unique : espace sans frontière où marchandises, personnes, services et capitaux circulent librement (Livre blanc 300 mesures)
- Politiques d'accompagnement du marché (cohésion économique et sociale, environnement, recherche)
- Création d'une capacité monétaire (embryon d'Union monétaire)
- Changements institutionnels (développement du vote à la majorité qualifiée ; début d'accroissement des pouvoirs du Parlement européen)
- Institutionnalisation de la coopération politique européenne (embryon de PESC)
- Perspective de création de l'Union européenne

# Le traité de Maastricht (1992) : le couple Mitterrand-Kohl

Un traité intervenant dans le contexte de la chute du mur de Berlin et de la réunification allemande (bouleversement des perspectives initiales)

Face aux inquiétudes suscitées par la réunification, H. Kohl affirme « unité allemande et unité européenne sont les deux faces d'une même médaille »

Ces aspects transparaissent dans le traité de Maastricht

- F. Mitterrand et J. Delors réussissent à convaincre H. Kohl à propos de la monnaie unique (poursuite de l'approfondissement des Communautés)
- Lancement par le couple Kohl-Mitterrand d'une initiative politique (création de l'Union politique)

# Quels apports?

---

- Approfondissement des traités communautaires, spécialement création de l'UEM
- Création de l'Union européenne : politique étrangère et de sécurité commune; coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (cœur des souverainetés)
- Affichage des valeurs communes et création d'une citoyenneté européenne
- Accroissement des pouvoirs du Parlement européen (codécideur avec le Conseil) et de la Cour
- Apparition de statuts dérogatoires

# La poursuite de la construction européenne après Maastricht : les traités d'Amsterdam (1996) et de Nice (2001)

---

- Pas personnages aussi marquants que précédemment pour ces révisions
- Objectifs :
  - Rapprocher l'Europe du citoyen (référendum sur Maastricht en France : 51, 05% de oui)
  - Affirmer le rôle de l'Union sur la scène internationale
  - Réformer les institutions dans la perspective de l'élargissement

# Vers la Constitution européenne

---

- Le traité de Nice traduit un essoufflement (« traité croupion »)
- C'est une réforme *a minima* imposée pour régler les « reliquats d'Amsterdam » et pouvoir réaliser le grand élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale (réformes institutionnelles nécessaires pour une Union à 25/27 Etats )
- Une déclaration sur l'avenir de l'Europe y est annexée (clause de rendez-vous)
- Le Conseil européen de Nice a adopté la charte des droits fondamentaux de l'Union (hors traité) et sans valeur contraignante

# Déclaration sur l'avenir de l'Europe

---

« Ayant ainsi ouvert la voie à l'élargissement, la Conférence souhaite qu'un débat à la fois plus large et plus approfondi s'engage sur l'avenir de l'Union européenne. En 2001, les présidences suédoise et belge, en coopération avec la Commission et avec la participation du Parlement européen, encourageront un large débat associant toutes les parties intéressées: les représentants des parlements nationaux et de l'ensemble de l'opinion publique, à savoir les milieux politiques, économiques et universitaires, les représentants de la société civile, etc. Les États candidats seront associés à ce processus selon des modalités à définir. (....)

Ce processus devrait porter, entre autres, sur les questions suivantes:

- comment établir, et maintenir ensuite, une délimitation plus précise des compétences entre l'Union européenne et les États membres, qui soit conforme au principe de subsidiarité;

- le statut de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, proclamée à Nice, conformément aux conclusions du Conseil européen de Cologne;

- simplifier les traités afin qu'ils soient plus clairs et mieux compris, sans en changer le sens;

- le rôle des parlements nationaux dans l'architecture européenne » (...)

# Les suites

---

- Suite à cette déclaration, le Conseil européen de Laeken a engagé un processus de relance de la construction européenne
- Réunion d'une convention sur l'avenir de l'Europe composée de 105 personnalités d'origines diverses
- Présidence de Valéry Giscard d'Estaing dont l'engagement européen était clairement apparu lorsqu'il était président de la République française (tandem resté célèbre avec H. Schmidt) : institution du Conseil européen, élection du Parlement européen au suffrage universel, création du SME précurseur de l'euro) et ultérieurement (travaux du comité monétaire ayant inspiré J. Delors)

# La Constitution européenne, un saut qualitatif (trop?) important

---

- Méthode d'élaboration : composition de la convention ; ouverture et transparence des travaux (reprise dans les traités)
- Ambitions : accroissement de la légitimité démocratique et de l'efficacité de l'Union européenne ( gouvernance ; rapprochement de ses citoyens; affirmation d'une identité européenne sur le plan international)
- Terminologie « étatique » employée : constitution (même si le texte élaboré par la convention a fait l'objet d'un traité signé et ratifié par tous les Etats membres) ; loi ; ministre des affaires étrangères...

# L'échec de la constitution et le traité de Lisbonne (2007)

---

- Après le choc des référendums négatifs sur la constitution européenne en France et aux Pays-Bas (2005), s'ouvre une période de réflexion : la construction européenne est relancée grâce à une initiative franco-allemande ( A. Merkel - N. Sarkozy ) à la faveur de la présidence française de l'Union ( 2008)
- Est signé un nouveau traité, le traité de Lisbonne qui n'est pas le mini-traité annoncé mais reprend une grande partie du contenu de la constitution.
- Depuis son entrée en vigueur en novembre 2009, il constitue le droit actuellement applicable

# Question ????

---

- Peut-on dire alors avec Marise Le Pen que "La dernière fois qu'ils ont demandé un référendum, UMP et PS main dans la main sont allés à l'encontre de la volonté des Français et ont imposé aux Français une Constitution européenne dont les Français ne voulaient pas »?
- Non, car les changements introduits par le traité de Lisbonne traduisent un « retour des Etats » et la forme est différente : par exemple, disparition du terme constitution et du vocabulaire étatique (sous-entendu fédéraliste), reconnaissance du droit de retrait d'un Etat, abandon de la mention des symboles de l'Union (même s'ils subsistent dans la pratique) ...
- On notera que les débats autour de la constitution ont donné lieu à des discussions jusque là inédites dans le public (« L'Europe avance masquée ») et les résultats des référendums traduisent la nécessité de porter plus d'attention à certaines questions qui préoccupent les citoyens.

# Les points fondamentaux

---

- L'unité de l'Union (disparition de la Communauté européenne)
- La personnalité juridique de l'UE
- La simplification du processus de décision au Conseil de l'UE (nombre d'Etats et population)
- La présidence permanente du Conseil européen (D. Tusk)
- Le haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité (F. Mogherini)
- Le renforcement des pouvoirs du Parlement européen (M. Schulz)
- Le renforcement du rôle des Parlements nationaux (contrôle du respect du principe de subsidiarité)
- La clarification de la répartition des compétences entre l'Union et les Etats membres (compétences exclusives, partagées, d'appui)
- La possibilité d'initiative citoyenne (démocratie représentative et participative)
- La force juridique contraignante de la Charte des droits fondamentaux

# III – Passions contre l'Europe ?

## Le projet européen en crises



# Où en est-on aujourd'hui?

---

- L'Union européenne est arrivée à un stade de construction avancé : elle constitue un modèle inédit, unique au monde, qui se situe entre une organisation internationale classique et un Etat fédéral. Pour J. Delors c'est une « Fédération d'Etats nations ».
- L'Union européenne n'est pas achevée ; on est en présence d'un processus engagé il y a plus de 60 ans. Elle n'est encore qu'à une étape de sa réalisation et certaines dimensions doivent, dans une optique d'intégration, être complétées (UEM ; ELSJ ; harmonisation sociale et fiscale, politique étrangère et de sécurité, défense ...)
- Elle comprend à ce jour 28 Etats membres, mais a vocation à intégrer d'autres pays européens qui ont obtenu une perspective d'adhésion (Balkans, Turquie)

# Un processus toujours en cours

---

Traité sur l'Union européenne

Article 1 alinéa 3

« Le présent traité marque une nouvelle étape dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe ... »

# Incertitudes d'avenir : poursuite du projet européen, coup d'arrêt, désintégration ?

---

- En dépit d'indéniables succès et de réalisations, l'Union européenne connaît des difficultés comme elle n'en a jamais connues (Prix Nobel de la paix 2012)
- Dans un contexte général de crainte des effets de la mondialisation et de désaffection du politique, on constate une montée en puissance du sentiment anti-européen (euroscepticisme)
- L'Union européenne est confrontée à des crises multiples, parfois dues à des causes internes, mais aussi à des facteurs extérieurs
- Les solutions qui passent par des actions communes et une solidarité européenne renforcée peinent à être choisies et/ou respectées
- Il manque un véritable leadership européen et l'attitude des dirigeants des Etats membres est souvent emprunte de court-termisme (considérations électorales)

# La montée en puissance du sentiment anti-européen : la nébuleuse eurosceptique

- Europlobes : personnes ou partis qui s'opposent au principe de l'intégration et prônent une sortie de l'Union, de l'euro, de Schengen (Front national, UKIP...)
- Eurosceptiques : personnes ou partis qui appellent à des réformes radicales du système institutionnel et de certaines politiques (Syriza, Podemos...) sans remettre en cause l'Union dans son principe

# Aux origines du sentiment anti-européen

---

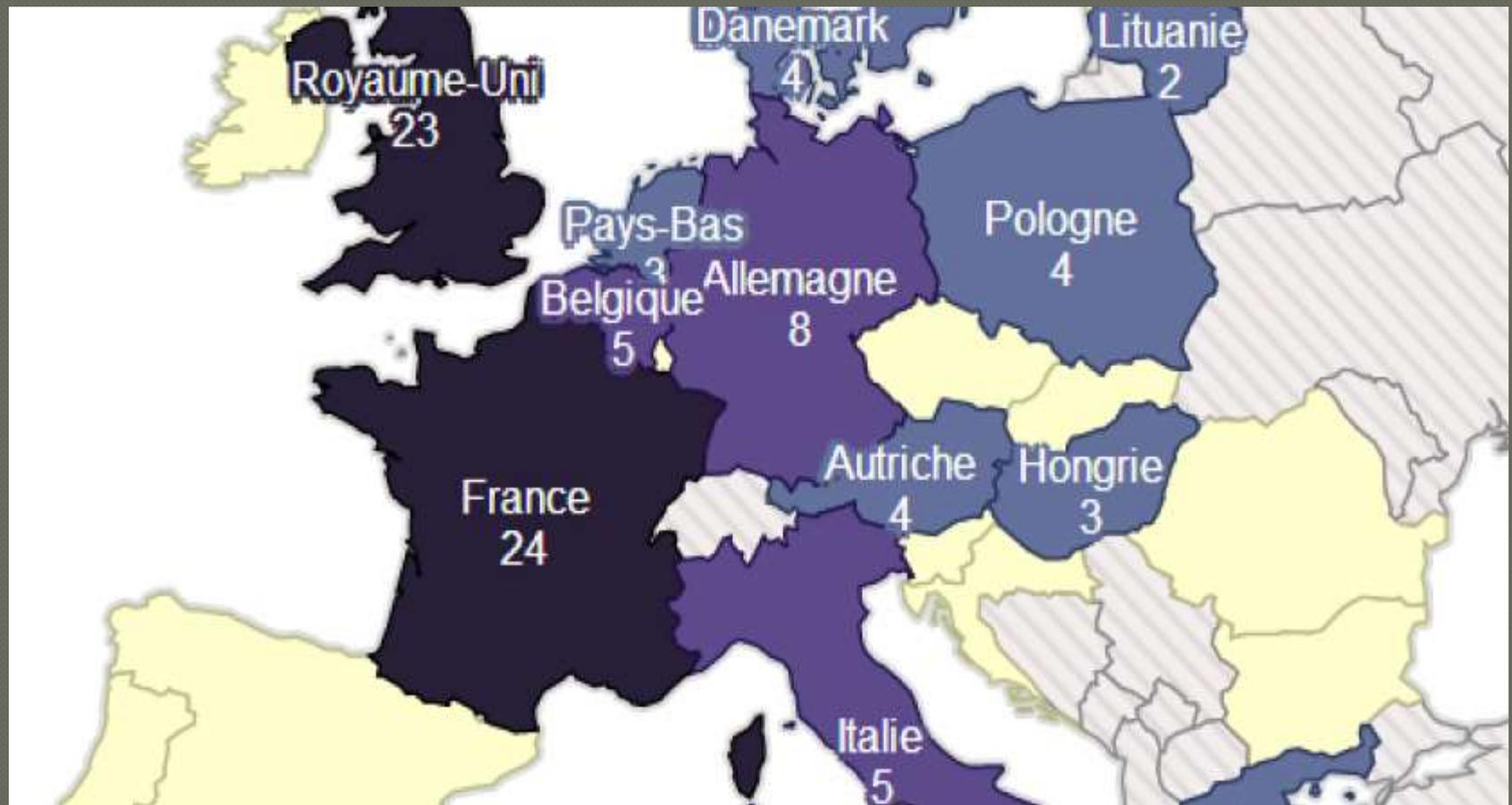
- ◉ Démocratie : mise en cause de la légitimité démocratique de l'UE, déficit démocratique, opacité du système, prise de décision peu transparente, technocratie lourde et coûteuse
- ◉ Souveraineté : sentiment de perte de souveraineté, transfert croissant de compétences à « Bruxelles », mise en conformité du droit national avec les règles européennes, contrôle de la Commission et de la Cour de Justice
- ◉ Economie : politiques trop libérales, politiques d'austérité avec réduction de la protection sociale ; sentiment d'amplification des effets négatifs de la mondialisation (montée des inégalités, chômage, baisse des salaires)
- ◉ Identité nationale : crainte de perte d'identité liée à la libre circulation, à la hausse de l'immigration intra et extra-européenne (roms, musulmans..) et dénonciation des risques d'abus des systèmes de protection sociale

# Résultats des élections de 2014 au Parlement européen

---

- Eurosceptiques : **125 sièges** (16,64%) issus de 30 partis de 18 Etats membres (16,3%)
- Europhobes : **82 sièges** (10,92%) issus de 16 partis de 13 Etats membres
- Autres forces politiques : 544 sièges (72,44%) de 138 partis
- Total : **751 sièges** issus de 184 partis de 28 EM

D'après une étude de Yves Bertoncini et Nicole Koenig: Euroscepticisme ou europhobie : protester ou sortir ? (Institut J. Delors, 27 novembre 2014)



## Interrogation d'un quotidien britannique

Dans un article de novembre 2014 consacré à la montée du sentiment anti-européen dans l'Hexagone, le Daily Telegraph s'interroge sur ses répercussions au Royaume-Uni : « Après avoir été un pays moteur pour la construction européenne pendant de longues années, la France serait-elle désormais le moteur de la déconstruction ? »

# La multiplication des crises

---

- ◉ Rejet de la constitution européenne (2005)
- ◉ Crise financière (2008)
- ◉ Crise de l'Euro (2015)
- ◉ Crise des réfugiés (2015-2016)
- ◉ Brexit (2016)
- ◉ Crise de l'Etat de droit (2015-2016)

# La fragilisation de l'Union européenne

---

- Si l'Union a connu des crises dans son histoire, elles ne se présentaient pas comme aujourd'hui de manière cumulative (situation de « Polycrise » selon J-C Junker)
- Le système institutionnel n'est pas armé pour réagir rapidement (association Commission, Conseil, Parlement européen) et un rôle important revient en cas de crise au Conseil européen (consensus). La difficulté de dégager une solution commune est d'autant plus grande que le nombre d'Etats membres et leur hétérogénéité ont cru considérablement (clivages nord/sud et est/ouest)
- Le contexte politique a également changé avec la montée en puissance de l'euroscepticisme : le principe même de l'existence de l'Union européenne ou/et la question de l'appartenance à l'Union n'étaient pas autrefois mis en cause, ce qui est désormais le cas
- Les dirigeants des Etats membres ne sont pas insensibles à ces opinions et, de  Crainte de perdre les élections au niveau national, font profil bas sur l'Europe

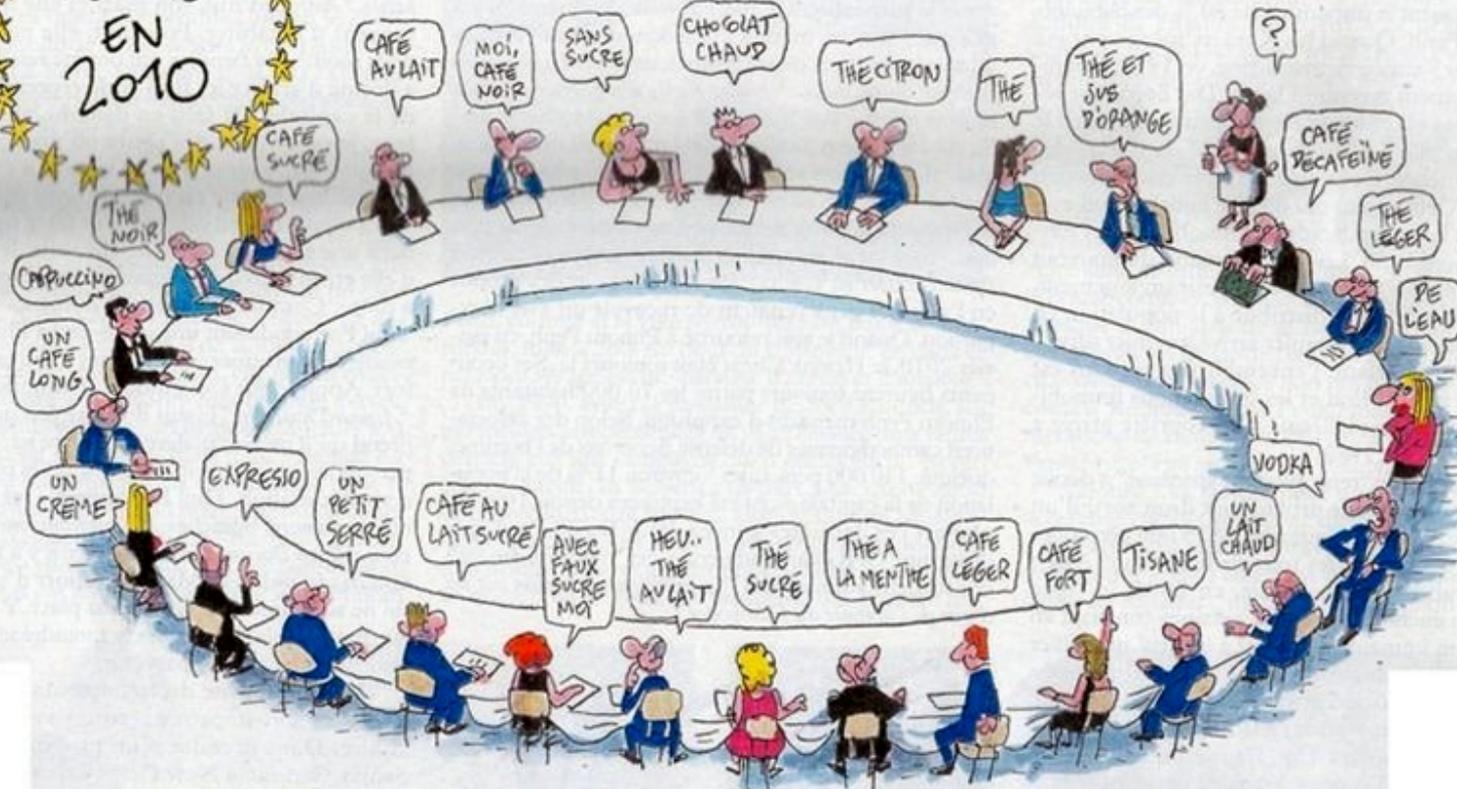
# Une gouvernance de l'Union peu adaptée

---

- ◉ Le système de gouvernance de l'Union repose sur un équilibre entre des institutions qui représentent des intérêts différents (recherche du compromis)
- ◉ L'intérêt général (Commission européenne)
- ◉ Les peuples (Parlement européen)
- ◉ Les Etats membres (Conseil ; Conseil européen)
- ◉ Face aux crises, on constate le glissement des « décisions » vers le Conseil européen (« syndicat des intérêts nationaux ») alors qu'il est en principe un organe d'impulsion (15 réunions en 215, alors qu'il se réunit en principe 2 fois par semestre)



L'EUROPE  
EN  
2010



# Le BREXIT

## (British Exit /sortie de l'UE)

---

### Mise en perspective

- ◉ Les relations du Royaume Uni avec l'UE n'ont jamais été un long fleuve tranquille : adhésion, crises, statut taillé sur mesure
- ◉ Des reproches ont été traditionnellement adressés dans ce pays à l'Union européenne (cf presse très anti-européenne) : technocratique, coûteuse, portant atteinte à sa liberté et à souveraineté ...
- ◉ Est en cause, au-delà, une conception de l'unification européenne : les britanniques y voient un marché, pas un projet politique

# Un référendum sur le Brexit

## Pourquoi?

---

- La menace de sortie avait été parfois évoquée mais elle prend véritablement corps avec la montée en puissance de l'euroscepticisme
- Crainte de D. Cameron (premier ministre depuis 2010) de perdre les élections de 2015 (eurosceptiques au sein du parti conservateur et montée en force de l'UKIP, parti europhobe et anti-immigration)
- Promesse d'organiser un référendum sur le maintien du royaume Uni dans l'Union en cas de victoire aux élections, ce qui a été le cas.
- Fixation de sa position en fonction des concessions obtenues de ses partenaires européens sur des points précis (allocations sociales des travailleurs d'autres pays européens ; disparition de la référence à l'union sans cesse plus étroite ; impact des décisions prises au titre de l'Union monétaire)

# Accord le 19 février 2016 .... après 30 h de négociations



# Le statut spécial

---

- Limitation de l'accès aux prestations sociales des travailleurs ressortissants d'autres Etats membres pendant 4 ans
- Disparition lors de la prochaine révision des traités de la référence à « l'union sans cesse plus étroite entre les peuples »
- Renforcement des pouvoirs des parlements nationaux
- Obligation du Conseil à débattre d'une décision concernant l'euro si elle risque d'aller à l'encontre des intérêts d'un Etat non membre de la zone euro (absence de veto)

# Quel résultat?

---

Incertitudes totales sur le résultat du référendum du 23 juin 2016 (poids des jeux politiques : par exemple la position favorable au Brexit du maire de Londres souhaitant être premier ministre)

- Arguments des partisans du Brexit : liberté retrouvée sur Bruxelles et les juges européens ; influence accrue dans les négociations internationales ; baisse des impôts ; baisse des prix des produits agricoles ; immigration maîtrisée ; fin des prétendues tracasseries réglementaires de l'UE
- Arguments des partisans du maintien dans l'Union européenne :
  - milieux économiques : perte d'accès au marché unique et risque de baisse des investissements étrangers (chute de la livre sterling ; déplacement des sièges de sociétés). Arguments contrecarrés par le fait que le Royaume uni pourrait négocier une relation comparable à celle de la Suisse avec l'Union européenne
  - risque politique : indépendance de l'Ecosse

# Scénarios d'avenir sur le Brexit

---

- Scenario du oui: les anglais quittent l'Union, négocient un accord de retrait et recherchent une relation qui leur donne accès au marché (EEE) .... mais qui risque de les satelliser (normes à appliquer sans les voter) ..... et de les inciter à redemander à terme leur adhésion dans l'UE!
- Scénario du non : maintien du Royaume-Uni avec un statut spécial renforcé.... mais risque d'opposition aux concessions promises émanant du Parlement européen et de contestation devant la Cour (discrimination)
- Dans les deux cas fragilisation de l'Union avec risque de contagion dans une Union taraboussée par la vague eurosceptique
  - nouvelles demandes de statut spécial et d'Europe à la carte
  - autres référendums de sortie (République tchèque)
  - renforcement des chantages à la sortie de l'Union ou d'une politique

# La crise des réfugiés

---

- En tant qu'espace de liberté et de prospérité, l'Europe a toujours attiré ceux qui fuyaient la guerre, les persécutions et la misère économique. Les flux de migrants (migrants économiques et réfugiés) sont initialement arrivés surtout par le sud et l'Italie (Lampedusa) ; aujourd'hui la Grèce est en première ligne face à l'afflux de réfugiés irakiens, afghans et surtout syriens qui fuient les horreurs de la guerre.
- La chancelière allemande a accepté d'accueillir en août 2015 sans limite (au départ) les réfugiés. Cette « invitation » a fait l'objet d'oppositions de la part de pays d'Europe centrale (pays dits de Visegrad) et certains ont décidé de rétablir des contrôles aux frontières, voire de construire des murs de crainte d'être « envahis » par les réfugiés (assimilés à étrangers, musulmans, terroristes...)

# Quelle situation aujourd'hui?

---

- Difficultés de parvenir à des solutions malgré les multiples réunions du Conseil européen, des Conseils des ministres affaires intérieures, des rencontres entre certains Etats (oppositions frontales entre Etats)
- Difficulté d'application des mesures prises : exemple du plan Juncker de répartition des réfugiés entre les différents pays de l'Union (160 000). 1000 réfugiés répartis. La Hongrie a annoncé un referendum sur le sujet et la Slovaquie a introduit un recours pour obtenir son annulation devant la Cour
- Réactions individuelles des Etats membres (« le chacun pour soi »), parfois en violation de leurs engagements (fermeture des frontières) et sans prise en considération des problèmes de leurs partenaires européens ( ex : accord entre l'Autriche et les pays des Balkans sans la Grèce ni l'Allemagne et la Commission)
- Manque de solidarité à l'égard de la Grèce (aide humanitaire)
- Recherche de solutions extérieures avec la Turquie « à risque »: l'accord de fin 2015, resté lettre morte, pourrait être relancé avec les résultats du Conseil européen du 7 mars

# L'Europe en danger dans ses composantes essentielles

---

- La libre circulation n'existe plus entre de nombreux pays ; les contrôles pourraient être prolongés pendant 2ans. Est-ce la mort de Schengen?
- Risque de disparition d'une liberté fondamentale dans l'Union : citoyenneté, mobilité des travailleurs, marché intérieur (estimation du coût économique)
- Replis nationalistes et discours de haine sous l'influence des partis xénophobes et anti-européens (impact de l'élection présidentielle dans la politique de l'Autriche)
- Image d'une Europe de l'absence de solidarité, du non respect des droits de l'homme et du droit d'asile, c'est-à-dire de ses valeurs fondamentales (critiques ONU ; HCR ; Conseil de l'Europe)

# Quelles perspectives?

---



# Quelles réactions de l'Union ?

---

Face à la multiplication des crises dues à des causes internes ou externes et face à la montée en puissance de l'euroscepticisme, l'Union est à la peine.

L'Europe manque cruellement de figures en mesure de redéfinir un projet européen à la mesure des défis actuels et de le faire adopter par les Etats membres

Peut-être la gravité de la situation et le risque d'éclatement de l'Union européenne seront-ils l'occasion de rebondir et de mettre en place le projet d'Europe des cercles concentriques autour d'un noyau dur d'Etats partisans d'une intégration économique et politique.

Mais il faudra réussir à le faire avec des mécanismes permettant la participation effective des citoyens avec l'Union